



Enregistrement au nom du gerant perso d une marque

Par **Visiteur**, le **06/08/2011 à 15:04**

Bonjour, une personne gérante majoritaire dans une SARL, crée une marque que la société va exploiter, mais l'enregistre à son nom personnel auprès de l'INPI et ce à l'insu de ces autres associés qui ne sont pas d'accord finalement indiquant que l'enregistrement auprès de l'INPI aurait dû être au nom de la société.. Est-ce que ce gérant commet une faute ? Un avis d'expert souhaité. merci.

Par **edith1034**, le **06/08/2011 à 15:37**

oui s'il n'obtient pas l'accord des autres associés en AG pour tout savoir sur la SARL : <http://www.fbis.net/SARLINFO.htm>

Par **edith1034**, le **07/08/2011 à 10:43**

s'il paie les frais avec l'argent de la SARL sans accord des autres associés OUI

Par **NOSZI**, le **17/08/2011 à 16:20**

La société bénéficie d'une antériorité opposable juridiquement à la marque et consistant dans

sa dénomination sociale. Elle pourra invoquer cet argument en justice si besoin.

Par **NOSZI**, le **17/08/2011** à **16:20**

La société bénéficie d'une antériorité opposable juridiquement à la marque et consistant dans sa dénomination sociale. Elle pourra invoquer cet argument en justice si besoin.